

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du
Vendredi 28 février 2014

DELIBÉRATION N°2014-21

MISE à DISPOSITION du THÉÂTRE « LE GYPTIS »

Le vendredi 28 février 2014, à 10 h 30, dans les locaux de la Régie, à Bouc-Bel-Air, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de Madame Christine MIRAUCHAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Avi ASSOULLY - M. Bernard JAUSSAUD - Mme Mireille PEIRANO - Mme Joëlle METZGER
Mme Christine MIRAUCHAUX - Mme Aïcha SIF - M. Jean-Pierre DEMAS - Michel CRESPIN
M. Jacques SAPIEGA - M. Alain TIMAR - M. Patrick TALBOT

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS --

ÉTAIENT ABSENTS
OU EXCUSÉS

Mme Cécile HELLE - M. Gérard PIEL - M. Mohamed RAFAÏ - Mme Sandra TORRES
M. Gérard CAMY - M. Bernard TOURNNOIS - Mme Odile THIERIOT
Mme Isabelle BOURGEOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.4311 et R.4311-1 et suivants,

VU le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Office Régional de la Culture en date du 14 décembre 2000,

VU la délibération n° 00-234 du 26 octobre 2000 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur portant sur la création de la Régie Culturelle Régionale,

VU la délibération n°13-1598 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013 portant modification des statuts de la Régie Culturelle Régionale,

VU la délibération n° 04-003 du Conseil d'Administration de la Régie du 11 mars 2004 relative à la dévolution des biens provenant de la dissolution de l'Office Régional de la Culture à la Régie,

VU la délibération n° 13-048 du Conseil d'Administration de la Régie du 29 novembre 2013 relative à l'autorisation d'occupation temporaire de théâtre « Le Gyptis »,

Considérant :

- Que le théâtre « Le Gyptis » fait partie des biens de l'Office Régional de la Culture, dévolus à la Régie.

- Que la Friche de la Belle de Mai (FDBM) est un des exemples les plus emblématiques des nouveaux territoires de l'art et témoigne d'une capacité à inventer d'autres formes de socialisation de l'art, par le décloisonnement des formes, de leur pluridisciplinarité, de leur transversalité et de leur trans-sectorialité.
- Que l'A.O.T. précitée n'a pu être signée compte tenu des délais demandés par le notaire pour obtenir des éléments administratifs (Etat hypothécaire et note d'urbanisme).
- Que le projet culturel que la SCIC SA Belle de Mai mettra en œuvre – ou fera mettre en œuvre – au Gyptis s'inscrit tout naturellement dans les missions confiées par les collectivités à la SCIC SA Belle de Mai.
- Que les dimanches 16 mars, 6 et 20 avril, 11 et 25 mai et 8 juin la Friche la Belle de Mai proposera 6 journées d'animations (Projections cinéma, performances d'acteurs, musique, etc) au cœur de la Belle de Mai, au Gyptis, dans la rue et dans divers lieux du quartier.
- Qu'en outre, le Gyptis sera mis à disposition de compagnies de théâtre de la région pour des répétitions.

La Présidente propose au Conseil d'Administration :

- D'établir et l'autoriser à signer une convention avec la SCIC Friche-belle-de-mai permettant à cette dernière de commencer ses activités avant la signature de l'A.O.T. devant notaire.
- Cette convention est établie sur les mêmes bases visées par la délibération n°13-048 et ne deviendra caduque à la signature de l'A.O.T.

Après en avoir délibéré,

Adopté :

A l'unanimité des membres présents

Fait à Bouc-Bel-Air,
le 28 février 2014

La Présidente du Conseil d'Administration
Madame Christine MIRAUCHAUX

